

3857

17 AVR 2012

A

Mesdames et Messieurs
Les Directeurs des Agences Urbaines

- Objet** : Mobilisation du foncier destiné à l'urbanisation prioritaire des territoires.
P.J : Tableaux de synthèses
Réf : Atlas des ZUN (édition 2011)

Comme vous le savez, la mobilisation du foncier retenue comme priorité du programme gouvernemental, constitue un outil majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en matière d'Habitat, d'Urbanisme et de la Politique de la Ville.

L'objectif assigné à cette mobilisation, est principalement de :

- Assurer une meilleure connaissance et maîtrise des potentialités foncières ouvertes à l'urbanisation et mobilisables;
- Permettre la promotion des territoires et assurer leur développement économique et social;
- Engager les actions nécessaires pour leur mise en valeur par les opérateurs économiques et notamment les entreprises publiques.

Dans ce cadre, ce ministère a procédé à une première identification de terrains aptes à être mobilisés, de par leur vocation et/ou leur destination urbanistique. Cette identification a été contenue dans un premier temps, dans une liste globalisant près de 14.000 ha et a concerné plusieurs régions et préfectures du Royaume.

Sur cette base, et dans le cadre de la poursuite des efforts engagés, il s'avère nécessaire, d'une part, d'actualiser la liste des terrains en question, en procédant à son analyse et à son évaluation par les soins des Agences Urbaines concernées et, d'autre part, de la compléter et de l'enrichir par d'autres opportunités foncières publiques englobées dans les périmètres des zones ouvertes à l'urbanisation, telles que répertoriées dans l'Atlas élaboré à cet égard (version 2011).

Ce travail d'actualisation permettra de confectionner un répertoire foncier provincial ou préfectoral en relation avec les ZUN prioritaires à établir au niveau de chaque ressort territorial des Agences Urbaines. Il devra permettre d'arrêter un classeur foncier, des territoires provinciaux ou préfectoraux des zones retenues prioritairement à ouvrir à l'urbanisation à l'horizon 2016 selon un calendrier à définir par vos soins, en concertation avec vos partenaires privilégiés.

Cette opération permettra entre autres, de :

- ✓ répertorier quantitativement et qualitativement le foncier réellement mobilisable ;
- ✓ Dégager les perspectives de programmation et de valorisation des terrains identifiés à court et moyen terme ;
- ✓ Assurer l'articulation entre les impératifs de mobilisation et les exigences des documents d'urbanisme afférents à ces terrains ;
- ✓ Capitaliser sur les opportunités foncières, notamment publiques qui se présentent.

Il vous appartient, en conséquence, d'actualiser la liste des terrains ci-jointe, relevant de votre ressort territorial et de la compléter par la liste des parcelles identifiées et répertoriées dans l'Atlas des Z.U.N (version 2011).

Ce travail devra être transmis au plus tard le 30 avril 2012 aux services centraux de ce ministère. Les résultats obtenus, selon le modèle du tableau annexé, devront être confortés par des supports graphiques vectoriels y afférents, reportés sur les documents d'urbanisme ou sur les documents de référence existants.

Copie transmise pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Régionaux

Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme
et de la Politique de la Ville

Mohammed Nabil BENABDALLAH